



Yves Léon
Administrateur
du Conseil national des
compagnies d'experts
de justice

Experts, avocats, magistrats, employeurs ou employés, le confinement dû à la pandémie du COVID-19 vous a contraint à adapter votre activité ? Les solutions à adopter seraient-elles le télétravail ou plus largement les téléactivités ? Mais s'agit-il d'une panacée ou d'un mirage ? Une solution pour aujourd'hui ? ... Mais qu'en sera-t-il demain ? Toute tâche ne pourra, quoi qu'il en soit, être effectuée à distance, loin de là.

Nous souhaitons effectuer une enquête pour essayer de déterminer ce qu'il restera de cette approche lorsque la vie « normale » reprendra son cours.

Si cette démarche vous intéresse, vous pouvez répondre à l'enquête en copiant l'adresse ci-dessous dans votre navigateur ou en cliquant sur :

<https://www.surveio.com/survey/d/X4O9G7J5A9J0R4V8T>

Vous pouvez aussi nous adresser vos commentaires – de préférence sous word – et nous en assurerons la synthèse.

Si cette enquête reçoit un succès de fréquentation suffisant, nous envisageons de saisir les pouvoirs publics afin que son résultat soit pris en compte.

Elle procède d'une démarche que nous souhaitons faire partager à nos différents réseaux : familial, amical et professionnel. En conséquence, plus vous diffuserez cette enquête autour de vous, plus les résultats seront utiles.

Nous n'avons ni les moyens, ni le temps de procéder de manière scientifique en construisant un échantillon représentatif. De surcroît, ce qui était représentatif dans « l'ancien monde » ne l'est peut-être plus maintenant.

Le contexte

Il y a longtemps maintenant, nous avons organisé trois ans de suite un séminaire pour analyser les points forts, les difficultés, les métiers plus ouverts à cette approche que d'autres.

Depuis cette époque, les éléments techniques ont évolué de manière favorable (réseau de télécommunications, terminaux, début de législation sociale...). Pour autant, le télétravail ne s'était pas imposé. Mais le confinement mondial actuel change totalement l'échelle de ce qui était jusque-là embryonnaire. Nous découvrons un test grandeur nature auquel nous n'étions pas préparés.

Trois dimensions ont changé :

- le monde entier télétravaille ;
- le télétravail s'exécute dans la durée ;
- tous les métiers ou presque sont impliqués.

Donc le « qui, quand, quoi » est totalement différent. Souvent, la loi s'est adaptée en quelques jours...

Nous découvrons aussi de nouveaux « bonheurs » : retour de la nature, diminution de nos temps de transports et des coûts associés, diminution drastique des pollutions de diverses natures (gaz, nuisances sonores et visuelles), renforcement paradoxal des liens de proximité (famille, voisinage, boutiques, musique, solidarité, etc.).

Et aussi de réelles difficultés : inégalité accrue devant la fracture numérique, logements exigus, présence permanente d'enfants dans ce contexte, etc.

Nous vous remercions de votre participation et une prochaine lettre de la Revue Experts et du CNCEJ vous communiquera les résultats que nous aurons pu établir.